



Avis de la FCNB concernant les assurances

Le 23 octobre 2017

Objet : Avis de renouvellement des licences

Dorénavant, la FCNB n'enverra plus par la poste les avis de renouvellement de licences aux agents ou courtiers d'assurances, ainsi qu'aux experts en sinistres et aux évaluateurs en dommages. Les avis de renouvellement seront plutôt envoyés par courriel, par l'entremise du portail de la FCNB.

Afin de vous assurer de recevoir ces avis, et de renouveler votre licence en temps opportun, vous devez d'abord créer un compte d'utilisateur dans le portail, si ce n'est pas déjà fait.

La FCNB enverra par la poste un numéro d'identification personnel à chaque détenteur de permis qui n'a pas encore créé son compte d'utilisateur. Ce numéro doit être utilisé afin de terminer la création du compte d'utilisateur. Si vous ne recevez pas votre numéro d'identification personnel dans la poste, veuillez envoyer un courriel à l'adresse licences.assurance@fcnb.ca avec « numéro d'identification personnel » dans la ligne d'objet.

CRÉATION DE VOTRE COMPTE D'UTILISATEUR

- S'assurer d'avoir tous les renseignements requis en consultant le guide *Avant de commencer – soyez prêt* qui se trouve au <http://fr.fcnb.ca/faq-portail-assurances.html>.
- Créer votre compte d'utilisateur au moyen des étapes décrites dans le *Manuel de l'utilisateur du portail* qui se trouve au <http://fr.fcnb.ca/introduction-au-portail.html>. Afin de terminer la création de votre compte d'utilisateur, vous aurez besoin de votre numéro d'identification personnel.

EN CAS DE PROBLÈMES TECHNIQUES LORS DE L'UTILISATION DU PORTAIL :

1. Consultez notre Foire aux questions qui se trouve au <http://fr.fcnb.ca/introduction-au-portail.html>.
2. Si vous n'y trouvez pas de solution, remplissez une demande de soutien technique en cliquant sur le lien <https://portal.fcnb.ca/fr/requestsupport>. Assurez-vous de fournir votre nom, adresse de courriel, numéro de téléphone et une description du problème. Notre équipe de soutien en prendra connaissance et communiquera directement avec vous, ce qui est le moyen le plus rapide de résoudre le problème. Nous vous prions de ne pas appeler notre ligne d'information générale (sans frais) pour rapporter des problèmes liés au portail, puisqu'on vous conseillera tout simplement de remplir le formulaire de demande de soutien technique.

NOTA : Cet avis ne s'applique pas aux sociétés d'assurance.